

Image not found or type unknown



Licenciment accident du travail

Par **sabrina94270**, le **02/08/2012 à 14:19**

Bonjour, peut-il avoir rechute d'un accident de travail même si je ne fais plus parti de l'entreprise je suis au assedic rncordialement

Par **pat76**, le **02/08/2012 à 17:10**

Bonjour
Vous avez gardé des séquelles de votre accident de travail?
Vous aviez été licenciée pour inaptitude suite à cet accident du travail?
Votre accident avait été causé par un défaut de sécurité dû à l'employeur?

Par **sabrina94270**, le **02/08/2012 à 23:45**

oui j'ai été évalué à 6% par la sécurité sociale, je n'ai pas été licencié pour une faute grave

Par **pat76**, le **03/08/2012 à 15:40**

Bonjour
Vous avez été classé en invalidité par la CPAM, vous avez eu une visite médicale de reprise avant d'être licenciée pour faute grave?
Vous avez repris votre poste après l'accident du travail?
Si vous pouvez donner plus d'explication sur les dates de votre accident du travail et de votre licenciement pour faute grave, cela permettrait au forum de mieux évaluer votre situation et de vous renseigner sur vos droits.